



DELIBERATION N°4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Pour : 28
Contre :
Abstentions :

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 2 juin 2023

Membres présents : F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – J.DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – A. DARTIGUES – C.DOS SANTOS – J. WEBER – J.DARRIGADE – C. DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – A. VALETTE – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – C. MARTIN – H. ETCHENIQUE – F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. EVENE donne pouvoir à C.DOS SANTOS
C. DUFOUR donne pouvoir à L. GUYONNIE
E. DEITIEUX donne pouvoir à C.DUPIN
S.PUYO donne pouvoir à S.DARRIGUES
X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ
J. RANCE donne pouvoir à MA THEBAUD
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Monsieur Patrick ACEDO informe l'assemblée que par courrier reçu le 24 mai 2023, Monsieur le Maire de Bayonne a sollicité, comme les années précédentes, la Commune de Boucau en vue de la mise en place d'un partenariat afin de procéder à des échanges de moyens humains et techniques dans le domaine de la propreté urbaine à l'occasion des fêtes locales.

La Commune de Boucau entend confirmer son souhait de s'inscrire pleinement dans cette démarche qui constitue une action de mutualisation.

Ainsi, à l'occasion des fêtes de Bayonne, la Commune de Boucau propose de mettre à disposition un agent et la balayeuse.

Cette année la période concernée est celle du 27 au 31 juillet 2023.

Il est précisé que la démarche repose sur le principe du volontariat.

En contrepartie, la Commune de Boucau pourra solliciter, pour des besoins ponctuels (foire nocturne, fêtes locales...), de matériel de nettoyage pendant la durée de la convention, à sa demande.

Objet :
**Approbation
d'une
convention
cadre de
mutualisation
avec la Ville de
Bayonne pour
l'échange de
moyens
techniques et
humains dans le
domaine de la
propreté urbaine
- Autorisation
accordée à
Monsieur le
Maire de la
signer**

***Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le***

Il est précisé au Conseil Municipal d'approuver cette convention cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer chaque année, jusqu'à la fin de la mandature

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
S²LOW
ID : 064-216401406-20230609-04_09_06_2023-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention cadre à conclure avec la Ville de Bayonne pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Maire de Bayonne chaque année, jusqu'à la fin de la mandature (2026).

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 juin 2023
Le Maire,
Francis GONZALEZ

